

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** – **Habitat** : Avenant n°1 à la convention opérationnelle (00B051) ilot Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 28 novembre 2016 l'EPORA, la Ville de Vienne et ViennAgglo ont signé une convention opérationnelle portant sur le site d'une ancienne usine située rue Pégeron, bien acquis en 2013 par l'EPORA.

Sur le tènement mitoyen, le promoteur SAFILAF, projette de réaliser un programme de 88 logements.

Les collectivités ont souhaité faire évoluer ce projet afin d'améliorer la qualité urbaine et architecturale du projet. L'intérêt réciproque résidait dans un rythme de commercialisation rapide et une image valorisante véhiculée par le programme. Ainsi, le plan de composition du projet a évolué notamment sur les principes d'organisation du stationnement et la mise en valeur du cœur d'îlot. Cette nouvelle composition a eu pour conséquence de mobiliser davantage de foncier pour rendre cette opération possible.

Il convient donc de modifier, par avenant, la convention initiale afin de préciser le bilan d'opération et les modalités de cession d'une partie des biens objet de la convention 00B051 entre la Ville de Vienne et l'EPORA. L'agglomération membre de l'EPORA est également signataire du présent avenant en tant que garante de la compatibilité de l'opération avec la convention d'objectifs signée entre la Communauté d'Agglomération et l'EPORA en octobre 2015.

Cet avenant n'a pas d'impact financier pour Vienne Condrieu Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

VU la délibération n°16-102 du 23 juin 2016, approuvant la conclusion d'une convention opérationnelle n°00B051 entre l'EPORA, la Ville de Vienne et ViennAgglo pour la réhabilitation de la friche de l'ancienne usine PEGERON,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 9 mars 2018,

VU le Conseil Municipal de la Ville de Vienne du 23 avril 2018,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle (00B051) ilot Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération,

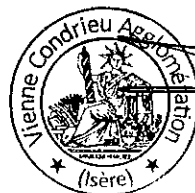
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle (00B051) ilot Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération, afin de modifier le bilan financier et les conditions financières de cession.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS